

PSC Santé

L'UNSA, tenace et combative depuis la mise en place de la PSC en 2025, obtient la baisse significative de la cotisation des enfants de 2027 à 2030

- ➔ Moins 130€ / an / enfant (-11€/mois).
- ➔ Prise en charge à 100% de la cotisation des enfants en situation de handicap dès 2026.
- ➔ Maintien en 2026 de la prestation ASA de 180€ par enfant pour les familles monoparentales.
- ➔ Pas d'augmentation de la cotisation PSC en 2025/2026/2027.



Ce sont d'excellentes nouvelles pour les familles qu'a le plaisir de vous livrer ici, l'UNSA Défense : **la baisse significative de la cotisation des enfants dans le régime PSC MinArm passant de 36€/mois à 25€/mois dès 2027 et la prise en charge de 100% de la cotisation des enfants en situation de handicap dès 2026, sans conditions d'âge ni de ressources et à partir d'un taux de handicap reconnu à 50%. La prestation ASA dite ACSE (Aide à la Cotisation Santé des Enfants) initialement prévue à titre dérogatoire pour la seule année 2025 sera reconduite en 2026 dans les mêmes conditions (Famille monoparentales et enfants en situation de handicap : 15€ par mois soit 180€ par an. Mêmes modalités qu'en 2025).**

Ces points constituaient la difficulté et le mécontentement les plus importants depuis la mise en place au 1^{er} janvier 2025, de la Protection Sociale Complémentaire obligatoire. Parce qu'il était naturellement « humain » que chaque famille ait envie de joindre son ou ses enfants au contrat, l'UNSA n'a eu de cesse de rappeler ces exigences sociales, responsables, légitimes et solidaires.

La présentation des comptes de résultats du marché « Civils de la Défense », excédentaire dès la 1^{ère} année de contrat et dont cet excédent budgétaire est estimé stable sur la totalité de la durée du contrat avec Harmonie, a permis à **l'UNSA Défense de ne jamais lâcher cette revendication que nous portons depuis le 1er jour.**

Ce 29 juin, cette revendication est devenue décision par un vote unanime des élus syndicaux de la Commission Paritaire de Pilotage et de Suivi de l'accord PSC (CPPS/PSC) et l'UNSA s'en félicite. L'UNSA reviendra plus en détail sur les éléments de cette nouvelle CPPS dans un prochain communiqué en rappelant les mécanismes de ces prises en charge avec le Fonds d'Accompagnement Social de la PSC.

Vous souhaitez un syndicat qui dépasse le stade de la posture et obtient des résultats ? Bienvenus-es à l'UNSA Défense !



La constance de l'UNSA Défense :

➔ **Oui**, vos élus-es UNSA au sein de cette instance CPPS ont été constants dans leur analyse, ne se sont pas démis lorsque la situation était difficile et elle l'a été. Ils n'ont pas lâché sur le bon panier de soins apporté par les garanties à un coût modéré pour les agents (de 27€ pour la cotisation la moins chère à 41€ pour la plus chère).

➔ **Non**, l'UNSA n'a pas lâché ce dossier depuis 2022 et l'accord interministériel sur lequel est bâti l'accord MinArm. Vos élus-es, et vous en êtes les témoins, ont été partout à la rencontre des agents, ils ont répondu à des centaines de mails et à chaque sollicitation.

➔ Le ministère des Armées était le 1^{er} ministère à entrer en régime PSC. Il est aujourd'hui le 1^{er} à mettre en œuvre des améliorations significatives pour les familles, dans une démarche d'abord humaine, solidaire et engagée comme l'UNSA sait le faire.

Lorsque la situation est difficile, il y a deux options : lâcher ou tenir. L'UNSA tient pour tous les agents du ministère, avec le goût des autres et l'enthousiasme qui l'accompagne. Aux syndicats du grand soir, l'UNSA oppose celui des petits matins. Notre choix est fait ! Et vous, quel est votre choix ?



UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS -
01 42 22 37 02

-  federation@unsa-defense.org
-  portail-unsa.intradedf.gouv.fr
-  www.unsa-defense.org
-  @UnsaDefense
-  www.facebook.com/UNSADefense
-  Unsa defense diffusion